

Infrastructures/Grands travaux

Lancement des chantiers prioritaires 2015

AJT

Libreville/Gabon

Dès le semestre qui s'ouvre, plusieurs projets inscrits dans la loi de finances 2015, seront réalisés dans le cadre d'un plan d'urgence des infrastructures initié par l'Agence nationale des grands travaux. Notamment les infrastructures routières et les voiries. Pour un montant de près de 110 milliards de francs cfa.

PROFITANT de la saison sèche en cours, le gouvernement, via l'Agence nationale des grands travaux (ANGT), entend lancer un Plan d'urgence des infrastructures, conformément au programme d'investissements prévu dans la loi de finances 2015.

A ce titre, le ministre du Budget et des Comptes publics Christian Magnagna a échangé les 9 et 10 juillet derniers avec les différentes parties prenantes à cette activité. A savoir : l'ANGT, le Fonds routier, la direction générale du budget et des finances publiques et la direction générale de la comptabilité publique. Objectif visé par cette rencontre : finaliser la procédure qui vise la signature de toutes les conventions liées au lancement dudit plan d'investissement. Selon le ministre du Budget, il s'agissait de "lever les derniers points de réglage qui portent à la fois sur les avis de non objection, sur les conventions à signer (...) évidemment de tirer profit des expériences de 2014 afin que sur 2015, tout l'investissement prévu sur la loi de finances s'exécute sans problème et que nous puissions aligner la trésorerie



Photo : AJT

Emmanuelle Mattei, directeur général de l'ANGT, entourée du DG budget et des finances publiques Jean-Fidèle Otandault (d) et du DG du Fonds routier Landry Oyaya.

prévue par l'Etat pour cet investissement", a-t-il indiqué. Ainsi, pour un montant d'environ 110 milliards de francs répartis en deux phases (30 milliards pour la première et 80 milliards pour la seconde), les projets

retenus dans le cadre dudit plan d'urgence sont les infrastructures routières et la voirie. De façon spécifique, les travaux à réaliser concernent l'ouverture de la route nationale (RN1) à partir du PK5-PK12, les voies de

contournement au niveau de l'Estuaire, la poursuite de la route nationale RN1 et quelques tronçons supplémentaires. En matière de voirie, celles de Libreville, Owendo et Akanda de manière globale, et quelques-unes de l'intérieur du pays vont bénéficier du programme.

FINANCEMENT. Notons qu'au cours des échanges, bien que satisfaite des résolutions énoncées, la directrice générale de l'ANGT, Emmanuelle Mattei a toutefois relevé quelques inquiétudes quant au démarrage des projets prioritaires. En l'occurrence, elle a formulé la question suivante: "comment faire avancer le plus vite possible les dossiers prioritaires dans ces projets" ? Des doutes (...) dissipés par le directeur général du budget et des finances publiques, Jean-Fidèle

Otandault, qui a rappelé le mode de financement des projets. "Nous ne sommes pas seuls dans ces différents projets, nous sommes accompagnés par des institutions et des crédits financiers (...) tous les projets inscrits dans le cadre du plan d'urgence ont fait l'objet d'une budgétisation suffisante. Aujourd'hui, nous avons sécurisé les financements nécessaires, qui verront leur début d'exécution dans les jours à venir", a-il expliqué.

C'est d'ailleurs à ce titre que, en sa qualité de bailleur de fonds national, le Fonds routier, à travers son directeur général Landry Patrice Oyaya, a pris part à la rencontre afin de "s'assurer que toutes les dispositions ont été prises, notamment en ce qui concerne le plan d'urgence de Libreville, validé par le chef de l'Etat", a-t-il dit.

Commission nationale des TIPPEE

La deuxième phase du Projet de développement des infrastructures locales sur les rails

F.M.MOMBO

Libreville/Gabon

Fondée sur les mêmes objectifs de développement que la phase 1, avec pour cibles les mêmes bénéficiaires (mairies, populations, PME), la deuxième phase du Projet de développement des infrastructures locales (PDIL II) par la commission nationale des TIPPEE est déjà en marche. Pour édifier les bénéficiaires directs et indirects, un atelier de restitution des rapports de cadre de gestion environnementale et

sociale (CGES) et de cadre de politique de réinstallation (CPR) vient de se tenir à Libreville en présence des maires des communes du Gabon.

DANS sa note de présentation du PDIL II, le secrétaire permanent de la Commission nationale des TIPPEE, Richard Damas, a rappelé les objectifs que vise cette organisation: améliorer l'accessibilité aux services de base dans les quartiers sous-intégrés, renforcer l'accès durable des PME à la commande publique et renforcer les capacités des communes pour une meilleure gouvernance et un développement local

durable. Pour Richard Damas, le PDIL 2 vise à « améliorer la qualité des équipements et micro-équipements sociaux de base, améliorer les capacités techniques et financières des PME à programmer, réaliser et gérer des chantiers de bâtiment et travaux publics (BTP) et améliorer les capacités techniques, financières et institutionnelles des municipalités à programmer, réaliser et gérer les infrastructures et services ». Soulignons que la durée du PDIL 2 sera de 5 ans, à compter de la date de mise en vigueur qui devra intervenir en début d'année 2016, la phase préparatoire actuellement en cours de-

quant durer 8 mois et ce, jusqu'en fin 2015.

Les infrastructures et petits équipements dans les quartiers sous-intégrés et le programme de développement municipal constituent les deux principales composantes du PDIL 2 dont les zones d'intervention ne seront autres que certains quartiers des capitales provinciales du Gabon.

Les critères de sélection de ces quartiers sont classiques, à savoir : des critères démographiques, socio-économiques, infrastructurels et environnementaux (sous-équipement, densité de la population et précarité de l'habitat, pauvreté, insalubrité et enclavement).

Quant aux voiries bénéficiaires, elles devront justifier le fait de relier deux principales rues qui apportent un plus en terme de rentabilité sociale et économique globale en drainant les circulations de passage qui désengorgent les voiries encombrées et facilitent la circulation. Mais également justifier le fait d'être dans des quartiers sous-intégrés à la population riveraine dense et dont les populations riveraines sont pauvres avec un faible accès aux services sociaux de base. Soulignons que pour assurer une préparation et une mise en œuvre efficace du PDIL 2 et faire l'interface entre les autorités municipales et les

organisations communautaires et le projet, des points focaux seront désignés au sein de chaque municipalité afin de suivre techniquement le projet, en tant que maître d'ouvrage délégué pour la commune.

Au terme d'une brève discussion autour du projet, le consultant Mbaye Mbeng Faye a également fait la présentation du rapport du cadre de gestion environnementale et du cadre politique de réinstallation des populations. Les participants ont fait des observations et posé des questions auxquelles ont répondu les responsables des TIPPEE.

Après le Forum national sur le conflit Homme-Faune

L'état des lieux au Gabon

Jean MADOUA

Libreville/Gabon

Une perspective pour atténuer la problématique qui doit prendre en compte le cadre législatif et réglementaire, la protection et les techniques culturelles, les battues administratives et l'exercice de légitime défense, mais encore l'indemnisation des victimes afin de répondre aux préoccupations des popu-

lations.

LE forum national sur le conflit homme-faune a permis aux participants d'avoir une idée claire sur les dégâts que subissent les populations. Ainsi, les experts ont éclairé les participants par une analyse critique des manifestations du conflit, la description de la faune incriminée et les plantes dévastées, mais surtout l'analyse des données avec une cartographie précise sur le phénomène.

Selon Patrick Abiague Olomo, "le conflit homme-faune est un phénomène spatial et temporel caractérisé par un empiètement des uns sur les espaces ou territoires des autres, avec pour conséquence principale la dévastation des cultures par la faune. La problématique est perçue à long terme comme une menace potentielle sur la survie de l'espèce, aussi bien humaine que faunique".

Les causes des conflits sont les dévastations des cultures par la faune, l'exploitation forestière par la destruction

des habitats naturels, le manque de produits agricoles dont l'insécurité alimentaire, l'éloignement des plantations par rapport aux zones d'habitations, les menaces des animaux et pertes en vies humaines dans les petits villages.

Ces conflits ont pour conséquences : la précarité socio-économique des populations, la désorganisation sociale des communautés, l'exode rural et l'abandon de l'activité agricole, l'adaptation alimentaire par des denrées

importées. Au final, les populations sont obligées de se défendre avec de faibles moyens et certaines se lancent dans le braconnage.

Les études menées montrent que ces conflits homme-faune se passent dans différents types d'écosystèmes : aquatique, marécageux, forestier, de savane, de plaine, champêtre, à flanc de montagne ou dans des lieux d'habitation. Le plus souvent, ces actes de dévastation des cultures ont lieu tout au long de l'année. Toutefois, lesdits actes, via l'in-

tervention de la faune pour piétiner ou détruire les cultures, déraciner ou manger les produits vivriers qui se trouvent dans les plantations et alentours des villages, se passent lorsque les hommes dorment la nuit. Et les espèces les plus incriminées sont : l'éléphant, le gorille, les singes, le chimpanzé, l'antilope, le potamochère, l'écureuil, les rats palmistes, la gazelle, le serpent noir, le porc-épic, le hérisson, la perdrix, le perroquet et le varan.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 14/07/2015	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSIERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1049	1USD =	593,680	1 USD	629,984	CAC 40	14/07/2015	4990,40
		CAD	1,4055	1CAD =	466,707	1 CAD	491,008	DOW JONES	14/07/2015	17760,41
		JPY	136,3000	1JPY =	4,813	100 JPY	500,452			
		GBP	0,7115	1GBP =	921,935	1 GBP	959,893			
		CHF	1,0478	1CHF =	626,033	100 CHF	65511,36			
		ZAR	13,7985	1ZAR =	47,538	100 ZAR	4943,41			
		MAD	10,8056	1MAD =	60,705	1MAD	63,13			
		CNY	6,8597	1CNY =	95,625	1CNY	98,49			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
14-juillet : 57,78